

Beauvais, le 6 juin 2025

**Dossier suivi par :**

Vincent STOUDEUR  
[mouvement1d60@ac-amiens.fr](mailto:mouvement1d60@ac-amiens.fr)  
03 44 06 45 82

**Direction des Services Départementaux de  
l'Éducation Nationale de l'Oise**

22 avenue Victor Hugo  
60025 BEAUVAIS CEDEX

L'Inspecteur d'académie  
Directeur Académique des Services  
de l'Éducation Nationale de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles  
de l'Oise

**Objet : Phase d'ajustement du mouvement intra-départemental des instituteurs et professeurs des écoles 2025 – Pourvoi des postes à profil vacants**

La présente note a pour objet de préciser la procédure concernant la phase d'ajustement du mouvement intra-départemental pour les postes à profil, tels que définis à l'annexe 4 de la circulaire du mouvement intra-départemental 2025.

CAS 1	CAS 2
<p>Vous êtes titulaire d'un poste à titre définitif à la rentrée 2025 mais vous souhaitez obtenir un poste à profil :</p> <p>En cas de satisfaction, vous serez nommé(e) sur ce poste <b>à titre définitif</b> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 (<i>à condition de posséder le titre requis pour le poste ; sinon, vous y serez nommé(e) en délégation pour l'année scolaire 2025-2026</i>).</p>	<p>Après les opérations de mouvement 2025, vous n'êtes pas titulaire d'un poste à titre définitif mais vous souhaitez obtenir un poste à profil :</p> <p>En cas de satisfaction, vous serez nommé(e) sur ce poste <b>à titre définitif</b> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 (<i>à condition de posséder le titre requis pour le poste ; sinon, vous y serez nommé(e) à titre provisoire pour l'année scolaire 2025-2026</i>).</p>

**La liste des postes à profil vacants sera publiée le vendredi 6 juin sur l'Intranet académique (<https://intranet.ac-amiens.fr/>).  
Un mail sur votre boîte mail académique vous précisera le chemin d'accès vers ladite liste.**

La formulation des vœux se fait au moyen de l'application suivante :

<https://portail.ac-amiens.fr/inspections/enquetes/mouvement2025PP/>

**IMPORTANT :** Les enseignants n'ayant pas participé à la phase principale du mouvement peuvent s'inscrire à cette phase d'ajustement.

## **I - Accès à l'application :**

- Rendez vous à l'adresse :  
<https://portail.ac-amiens.fr/inspections/enquetes/mouvement2025PP/>
- Saisissez votre identifiant et votre mot de passe sur la page d'authentification.
- Cliquez sur « Se connecter »

## **II – Formulation des vœux du vendredi 6 juin au mercredi 11 juin inclus**

A gauche, la liste des postes par catégorie s'affiche.

Il vous suffit de « glisser-déposer » le(s) poste(s) qui vous intéresse(nt) de la gauche vers la droite dans la rubrique intitulée « mes vœux ».

Vous pouvez modifier l'ordre de formulation des vœux à tout moment de l'opération. Les numéros des vœux sont réorganisés automatiquement si vous en modifiez l'ordre.

Pour ce faire, vous devez vous placer sur le vœu que vous souhaitez déplacer. En maintenant le clic gauche de votre souris enfoncé, vous faites glisser ce vœu vers la position souhaitée.

Si vous voulez supprimer un vœu, vous cliquerez sur la croix située à droite du vœu.

Une fois vos vœux formulés, il suffit d'intégrer les informations personnelles demandées et de cliquer sur « Enregistrer ma candidature » pour valider votre saisie.

Vous recevez automatiquement un courriel sur votre boîte mail académique ainsi qu'un récépissé de votre saisie récapitulant vos vœux.

Le service de la DGP1 peut vous accompagner dans cette démarche tous les matins. Leurs coordonnées sont les suivantes :

<b>Secteur</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Numéro</b>
Auneuil – Beauvais Nord – Beauvais Sud – Compiègne - Creil – Nogent sur Oise	M. Vincent STOUDER	03.44.06.45.82
Crépy-en-Valois – Grandvilliers – Margny- les-Compiègne – Noyon – Pôle ASH - Saint-Just-en-Chaussée	Mme Marjorie MORIN	03.60.36.40.56
Clermont – Gouvieux – Méru – Pont-Ste- Maxence – Senlis	Mme Delphine CLERY	03.44.06.45.49

**ATTENTION :** Les vœux sont à formuler **pour le mercredi 11 juin 2025 inclus**, au plus tard.

### **III - Procédure de nomination sur ces types de poste**

Les postes concernés sont :

- Conseiller pédagogique de circonscription /Conseiller Pédagogique Départemental / Conseiller technique ;
- Enseignant référent pour les usages du numérique ;
- Coordonnateur en REP et REP+ ;
- Enseignant en milieu pénitentiaire : à noter qu'au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent pendant une année (Circulaire n°2020-057 du 9 mars 2020) ;
- Enseignant en classes relais ;
- Enseignant référent de scolarité ;
- Coordonnateur départemental PIAL ;
- Référent autisme ;
- Direction d'école en REP+ ;
- Enseignant dans une classe dédoublée en REP+ ;
- Directeur d'une école de 12 classes et plus ;
- Enseignant mis à disposition de la Maison Départementale de l'Autonomie ;
- Enseignant affecté au sein du Service de l'Ecole Inclusive ;
- Enseignant affecté au sein de l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté de Crèvecœur le Grand.

Ces postes nécessitent l'adéquation poste/profil la plus étroite possible. Pour cette raison, la sélection des candidats s'effectue hors barème.

Si vous sollicitez de tels postes, vous participerez aux commissions d'entretien, qui se dérouleront du lundi 16 au mercredi 25 juin. Des fiches de poste, reprenant les compétences attendues pour chaque poste, seront publiées sur l'Intranet académique (<https://intranet.ac-amiens.fr/>).

### **IV – Annonce des résultats**

Les résultats seront communiqués le lundi 30 juin aux enseignants. Vous recevrez un mail sur votre boîte mail professionnelle.

Je vous rappelle enfin que les priorités et le barème sont indicatifs et que les nominations sont prononcées par le directeur académique.

SIGNE

Jean-Paul OBELLIANNE

Phase d'ajustement 2025 : Liste des postes à profil vacants

CODE	NOMBRE DE POSTES PROPOSES	FONC	*NAT*	NAT_L	SPE	SIGLE	RNE	ETABLISSEMENT	COMMUNE	Circonscription - Agape
PP01	1	ACS	ASOU	COORDONNATEUR REP	G0201	E.E.PU	0601465S	E.E.PU ALBERT ROBIDA GROUPE B	COMPIEGNE	IEN COMPIEGNE
PP02	1	ACS	ASOU	COORDONNATEUR REP	G0201	E.E.PU	0601886Z	E.E.PU GROUPE SCOLAIRE SAINT-EXUPERY	NOYON	IEN NOYON
PP03	2	ACS	ASOU	COORDONNATEUR PAS	G0000	IEN	0602073C	IEN BEAUVAIS ASH 1	BEAUVAIS	IEN ECOLE INCLUSIVE
PP04	1	ACS	ASOU	GESTIONNAIRE SERVICE ECOLE INCLUSIVE	G0108	D.S.D.	0609999T	D.S.D. DE L'OISE	BEAUVAIS	IEN ECOLE INCLUSIVE
PP05	1	BED	COSH	COORDONNATRICE PIAL	G0000	IEN	0602073C	IEN BEAUVAIS ASH 1	BEAUVAIS	IEN ECOLE INCLUSIVE
PP06	1	BED	REF	ENSEIGNANT 1E DEGRE REFERENT	G0000	IEN	0600104M	IEN CREIL	CREIL	IEN CREIL
PP07	1	BED	REF	ENSEIGNANT 1E DEGRE REFERENT	G0000	IEN	0601503H	IEN GOUVIEUX	GOUVIEUX	IEN GOUVIEUX
PP08	1	BED	REF	ENSEIGNANT 1E DEGRE REFERENT	G0000	IEN	0602086S	IEN GRANDVILLIERS	GRANDVILLIERS	IEN GRANDVILLIERS
PP09	1	BED	REF	ENSEIGNANT 1E DEGRE REFERENT	G0000	IEN	0602086S	IEN GRANDVILLIERS	GRANDVILLIERS	IEN GRANDVILLIERS
PP10	1	ENS	DE	DIRECTEUR D'ECOLE REP+	D0000	E.M.PU	0600476S	E.M.PU ROYALLIEU	COMPIEGNE	IEN COMPIEGNE
PP11	1	ENS	DE	DIRECTEUR D'ECOLE 12 CLASSES ET PLUS	D0000	E.P.PU	0600504X	E.P.PU DANIELLE CASANOVA	ST MAXIMIN	IEN SENLIS
PP12	1	ENS	DE	DIRECTEUR D'ECOLE 12 CLASSES ET PLUS	D0000	E.P.A	0601830N	E.P.A PERRAULT VERNE KERGOMARD	NOGENT SUR OISE	IEN NOGENT SUR OISE
PP13	1	ENS	IS	DISPOSITIF D'AUTO-REGULATION	C0071	CLG	0601834T	JACQUES YVES COUSTEAU	BREUIL LE VERT	IEN ECOLE INCLUSIVE
PP14	1	ENS	ISES	ENSEIGNANT EREA	G0170	EREA	0600070A	EREA	CREVECOEUR LE GRAND	IEN ECOLE INCLUSIVE
PP15	1	PPA	ACEN	CONSEILLER PEDAGOGIQUE A-DASEN	G0000	D.S.D.	0609999T	D.S.D. DE L'OISE	BEAUVAIS	DSDEN
PP16	1	PPA	CPC	CONSEILLER PEDAGOGIQUE MAITRISE DE LA LANGUE	G0000	IEN	0600095C	D.S.D. DE L'OISE	BEAUVAIS	DSDEN
PP17	1	PPA	CPC	CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN (1D)	G0000	IEN	0600104M	IEN CREIL	CREIL	IEN CREIL
PP18	1	PPA	CPC	CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN (1D)	G0000	IEN	0601464R	IEN COMPIEGNE	COMPIEGNE	IEN COMPIEGNE
PP19	1	PPA	CPC	CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN (1D)	G0000	IEN	0601957B	IEN MERU	MERU	IEN MERU
PP20	1	PPA	CPC	CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN (1D)	G0000	IEN	0602075E	IEN BEAUVAIS NORD	BEAUVAIS	IEN BEAUVAIS NORD
PP21	1	PPA	CPC	CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN (1D)	G0000	IEN	0602086S	IEN GRANDVILLIERS	GRANDVILLIERS	IEN GRANDVILLIERS
PP22	1	PPA	CPC	CONSEILLER PEDAGOGIQUE POLITIQUE DE LA VILLE	G0000	IEN	0609999T	D.S.D. DE L'OISE	BEAUVAIS	DSDEN
PP23	1	ENS	DE	DIRECTEUR D'ECOLE REP+	D0000	E.M.PU	0601315D	E.M.PU ROBERT DESNOS	COMPIEGNE	IEN COMPIEGNE
PP24	1	ENS	DE	DIRECTEUR D'ECOLE 12 CLASSES ET PLUS	D0000	E.E.PU	0601442S	E.E.PU MARCEL PROVOST	NOYON	IEN NOYON
PP25	1	PPA	CPC	CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN (1D)	G0000	IEN	0600103L	IEN PONT STE MAXENCE	PONT STE MAXENCE	IEN PONT STE MAXENCE

---

## Coordonnateur de Réseau REP et REP+

---

Conditions pour être candidat : instituteur ou professeur des écoles titulaire.

### Profil

---

Le coordonnateur REP et REP+ est un enseignant qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du 1<sup>er</sup> degré dont il est le collaborateur direct et du principal de collège tête de réseau. Son action s'inscrit dans le cadre du projet du réseau REP et REP+ s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'éducation nationale et l'I.A.-I.P.R. référent, ce qui nécessite une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun des membres de l'équipe, la préparation, voire la mise en œuvre d'actions conjointes. Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il accomplit des tâches administratives liées au sujet du projet de réseau.

### Compétences requises

---

- Bonne connaissance des fonctionnements du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré ;
- Bonnes connaissances des enjeux du REP et REP+ ;
- Aptitude au travail d'équipe ;
- Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie et à être force de proposition ;
- Capacités rédactionnelles ;
- Maîtrise experte de l'usage des technologies de l'information et de la communication.

### Missions

---

- il met en place et tient le tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques ;
- il met en cohérence les axes retenus dans le projet de réseau REP et REP+ et les actions envisagées ; il en suit la mise en œuvre ;
- il aide les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire ;
- il favorise la mutualisation et la diffusion des actions ;
- il favorise et développe les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau ;
- il participe aux concertations des enseignants pour impulser les choix définis dans le réseau ;
- il collecte et diffuse l'information et la documentation ;
- il contribue à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans le projet de réseau REP et REP+ ;
- il peut être amené à prendre en charge des élèves des écoles et du collège dans le cadre de dispositifs particuliers et ponctuels ;
- il organise les concertations et est garant de la mise en œuvre des contenus définis par le comité de pilotage du réseau ;
- il prépare les réunions des comités de pilotage du réseau, assure le secrétariat des instances de pilotage du dispositif REP et REP+ et met en œuvre les décisions ;
- il rédige et diffuse les relevés de conclusions ;
- il prépare le compte rendu annuel d'activités en collaboration avec les responsables du réseau ;
- il représente l'institution dans les instances partenariales ;
- il développe les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel) ;

- il apporte son concours à la mise en œuvre du volet pédagogique de la politique de la ville et accompagne les initiatives confortant les démarches de formation et d'orientation des élèves du réseau.

La fonction de coordonnateur de réseau nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

## COORDONNATEUR PAS - Pôle d'Appui à la Scolarité

### Profil du poste

#### CADRE GENERAL

Enseignant titulaire du CAPPEI-Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'École inclusive (ou souhaitant le passer), le coordonnateur PAS-Pôle d'Appui à la Scolarité est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IA-DASEN. Il est rattaché à l'autorité fonctionnelle des IEN ASH-Ecole inclusive. Il intervient sur l'ensemble des établissements scolaires publics et privés du premier et du second degrés du secteur défini d'un PAS.

Le pôle d'appui à la scolarité est un nouveau service offert aux familles et un appui aux équipes enseignantes. Enrichi de compétences pluridisciplinaires grâce à la présence de professionnels du médico-social et d'un AESH référent, ce pôle est chargé d'apporter une réponse rapide et efficace aux familles et un accompagnement des équipes enseignantes pour renforcer la réussite de tous les élèves à l'école.

L'équipe PAS peut être élargie à tout professionnel susceptible d'apporter une expertise et une réponse adaptée aux besoins des élèves.

#### MISSIONS

- Accueillir les demandes des familles et des équipes enseignantes,
- Répondre aux besoins particuliers des élèves en proposant des aménagements pédagogiques et éducatifs adaptés en :
  - dressant un état des lieux des aménagements déjà mis en place pour l'élève en mobilisant les personnes ressources (de l'Education nationale et/ou du médico-social) pour l'étude des situations,
  - identifiant les besoins avec l'éducateur spécialisé.
- Améliorer la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité pédagogiques et environnementales proposées pour la scolarisation de tous les élèves,
- Être une personne ressource pour les équipes pédagogiques au sein des établissements du PAS, lorsque la situation d'un élève nécessite une expertise particulière,
- Construire et formuler avec les équipes enseignantes des réponses pédagogiques et éducatives adaptées favorisant l'accès aux apprentissages,
- Renforcer les liens avec l'ensemble des partenaires du territoire du PAS, afin de répondre de manière coordonnée et rapide aux situations d'élèves à besoins éducatifs particuliers.

#### COMPETENCES REQUISES

- Travailler en équipe restreinte au sein du PAS et en équipe élargie avec les différents partenaires internes et externes à l'Education nationale,
- Avoir une expertise de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en équipe,
- Faire preuve d'une bonne connaissance des spécificités du premier et du second degrés,
- Agir en référence constante au principe d'éducabilité cognitive,
- Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité,
- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques, les dispositifs, les structures et l'accompagnement des élèves en situation de handicap,
- Maîtriser les outils numériques et les applications institutionnelles,
- Suivre avec rigueur et organisation les dossiers (tableau de bord, rapport d'activités...),
- Avoir des compétences rédactionnelles (comptes-rendus, bilans...).

#### CONDITIONS

- Le poste s'exerce à temps plein. La charge de travail dépasse le seul cadre des horaires scolaires et nécessite une disponibilité élargie.
- Le CAPPEI (ou équivalent) est requis ; le candidat peut avoir fait fonction ou entrer en cours de formation / validation des acquis de l'expérience.
- Les missions impliquent des déplacements sur le territoire du PAS.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter le pôle école inclusive du département de l'Oise : [poleashsecretariat60@ac-amiens.fr](mailto:poleashsecretariat60@ac-amiens.fr).

## **GESTIONNAIRE AESH – accompagnants des élèves en situation de handicap**

### **Profil du poste**

#### **CADRE GENERAL**

Le gestionnaire AESH est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IA-DASEN. Il est rattaché à l'autorité fonctionnelle des IEN ASH-Ecole inclusive. Il intervient sur une partie du département pour assurer la mise en œuvre des mesures de compensation humaine notifiées par la MDA-Maison Départementale de l'Autonomie. Il assure le suivi administratif de la formation dédiée aux AESH.

#### **MISSIONS**

- Etablir l'état de la couverture de l'accompagnement humain, et recenser les besoins,
- Mettre en œuvre l'accompagnement humain par l'affectation des agents,
- Gérer les contingents et les dotations,
- Tenir à jour les bases de données de chaque zone d'accompagnement humain,
- Etablir les enquêtes en lien avec la coordonnatrice départementale PIAL,
- Coopérer avec le SAGEPEI – service académique de gestion des personnels de l'école inclusive,
- Accueillir téléphoniquement les personnels, les enseignants référents, les chefs d'établissement, les parents, ...

#### **COMPETENCES REQUISES**

- Qualités relationnelles dans l'accueil des différents interlocuteurs (pilotes de PIAL, parents, etc...),
- Qualités rédactionnelles (bilans, réponses aux interlocuteurs...),
- Maîtrise des outils numériques nécessaires à la gestion administrative du dossier (suite bureautique, outils en ligne de candidature...),
- Bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel relatif aux AESH,
- Rigueur, organisation dans le suivi quotidien des dossiers et des situations (tableau de bord des zones d'accompagnement humain).

#### **CONDITIONS**

- Le poste s'exerce à temps plein et la charge de travail dépasse le seul cadre des horaires scolaires.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter le pôle école inclusive du département de l'Oise : [poleashsecretariat60@ac-amiens.fr](mailto:poleashsecretariat60@ac-amiens.fr).

## **COORDONNATEUR DEPARTEMENTAL PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) / PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité)**

### **Profil du poste**

#### **CADRE GENERAL**

Enseignant du 1<sup>er</sup> degré, le coordonnateur Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé/Pôle d'Appui à la Scolarité est placé sous l'autorité de l'IA-DASEN. Il est rattaché sous l'autorité fonctionnelle des IEN ASH-Ecole inclusive. Il exerce ses missions au sein des deux circonscriptions ASH Ecole inclusive et intervient sur l'ensemble du département.

A compter de la rentrée 2025, le coordonnateur départemental PIAL/PAS accompagnera l'évolution des PIAL vers les PAS.

#### **MISSIONS**

- Conseiller les IEN-ASH Ecole Inclusive sur les questions relatives au déploiement de la politique de l'Ecole inclusive et des partenariats,
- Organiser et accompagner l'évolution des PIAL vers les PAS,
- Assurer la coordination départementale des PIAL et des PAS du département :
  - Etre l'interlocuteur privilégié des pilotes et coordonnateurs PIAL/PAS pour les accompagner dans leurs missions
  - Informer, sensibiliser et participer à des réunions de pilotage, de suivi... sur le territoire
  - Diffuser des ressources et des outils
  - Assurer le suivi des situations particulières
- Superviser la gestion et le suivi des besoins en accompagnement humain,
- Elaborer et animer des formations à destination de la communauté éducative, notamment des AESH, des AESH référents, des coordonnateurs PIAL/PAS,
- Superviser la gestion de la formation initiale et continue des AESH, AESH référents,
- Assurer le suivi des actions des EMAS-Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation, en partenariat avec les organismes médico-sociaux concernés,
- Identifier et accompagner les potentiels des personnels dans leur évolution de carrière,
- Sécuriser le parcours des élèves en contribuant à l'action des Pôles ressource de circonscription.

#### **COMPETENCES REQUISES**

- Bonne connaissance de la réglementation et des dispositifs de l'école inclusive,
- Maîtrise des outils numériques et des applications Education nationale,
- Capacité à travailler en réseau et animer des équipes, des réunions avec différents publics et en rendre compte,
- Des qualités relationnelles, d'écoute, de communication et d'adaptabilité,
- Rigueur et organisation dans ses missions.

#### **CONDITIONS**

- Le poste s'exerce à temps plein et la charge de travail dépasse le seul cadre des horaires scolaires.
- Le CAPPEI (ou équivalent) est requis ; le candidat peut avoir fait fonction ou entrer en cours de formation / validation des acquis de l'expérience.
- Les missions impliquent des déplacements sur l'ensemble territoire départemental.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter le pôle école inclusive du département de l'Oise : [poleashsecretariat60@ac-amiens.fr](mailto:poleashsecretariat60@ac-amiens.fr).

# ENSEIGNANT REFERENT POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

## Profil du poste

### CADRE GENERAL

Enseignant du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> degré, il est placé sous l'autorité de l'inspecteur en charge de l'école inclusive. Il exerce sous l'autorité fonctionnelle du Directeur Académique des Services de l'Education nationale, qui arrête son secteur d'intervention.

Il est compétent pour les élèves handicapés des premier et second degrés, y compris de l'enseignement supérieur scolarisés en lycée (B.T.S., C.P.G.E.), et quel que soit le type de scolarisation public, privé ou médico- social, à domicile.

Se référer à l'arrêté du 17 août 2006 paru au BO du 7 septembre 2006 consultable sur le site ministériel : <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/32/MENE0601976A.htm>

### MISSIONS

- Suivre et coordonner les parcours personnalisés de scolarisation,
- Réunir et animer l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) autant que de besoin,
- Conseiller et soutenir les enseignants dans l'adaptation pédagogique et les modalités d'inclusion des élèves en situation de handicap,
- Promouvoir et diffuser les outils et ressources pédagogiques adaptées,
- Informer, accompagner et soutenir les familles dans les démarches liées à la scolarisation de leur enfant,
- Assurer les relations avec et entre les établissements scolaires, les établissements médico-sociaux, les PIAL, le pôle école inclusive, la Maison Départementale de l'Autonomie et faire vivre ce partenariat.

### COMPETENCES REQUISES

- Avoir une bonne connaissance du système éducatif,
- Maîtriser les outils numériques et les applications de l'Education nationale (AGESH et Livret de Parcours Inclusif),
- Avoir une bonne connaissance de la réglementation relative à la scolarisation et au parcours des élèves en situation de handicap,
- Capacité à animer des réunions avec différents publics et à en rendre compte,
- Disposer d'importantes qualités relationnelles, d'écoute, de communication et d'adaptabilité,
- Faire preuve de rigueur et d'efficacité dans l'organisation des missions,
- Être disponible et faire preuve de réactivité.

### CONDITIONS

- Le poste s'exerce à temps plein et la charge de travail dépasse le seul cadre des horaires scolaires.
- Le CAPPEI (ou équivalent) est requis ; le candidat peut avoir fait fonction ou entrer en cours de formation / validation des acquis de l'expérience.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter le pôle école inclusive du département de l'Oise : [poleashsecretariat60@ac-amiens.fr](mailto:poleashsecretariat60@ac-amiens.fr).

## Directeur d'école REP+

### Profil du poste

#### CADRE GENERAL

Le directeur ou la directrice d'une école en éducation prioritaire renforcée est garant de la mise en œuvre du projet d'école et du projet de réseau en tenant compte des orientations nationales et académiques ainsi que des enjeux liés aux écoles REP+. Il/elle coordonne les dimensions pédagogiques, administratives et humaines, avec un accent particulier sur la lutte contre les inégalités scolaires, l'accompagnement des publics fragiles et la prévention du décrochage scolaire. Sa mission inclut le pilotage stratégique et l'innovation pédagogique tout en maintenant un climat scolaire sécurisant et inclusif. Enfin, il/elle collabore activement avec les partenaires éducatifs et locaux pour favoriser la réussite de tous les élèves.

#### MISSIONS

- Investir le projet de réseau et travailler en collaboration avec le coordonnateur REP+.
- Définir et mettre en œuvre un projet d'école adapté aux enjeux des REP+ en collaboration avec l'équipe enseignante et les partenaires éducatifs.
- Impulser des pratiques pédagogiques innovantes et inclusives pour répondre aux besoins des élèves en difficulté.
- Coordonner les dispositifs d'accompagnement personnalisé (AP) et de soutien scolaire.
- Soutenir les enseignants dans l'adaptation de leurs pratiques pédagogiques au contexte spécifique du REP+.
- Suivre et analyser les résultats scolaires pour ajuster les stratégies pédagogiques et favoriser la réussite de tous.
- Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves.
- Gérer les admissions et l'organisation pédagogique.
- Assurer la gestion des emplois du temps des personnels et des plannings de service.
- Veiller à la conformité des procédures administratives et à l'application des règlements.
- Garantir une répartition équitable et efficiente des ressources.
- Assurer la sécurité des élèves et du personnel.
- Conforter l'alliance éducative avec les familles, les associations et autres partenaires locaux.
- Collaborer avec les services sociaux, médicaux et éducatifs.

#### COMPETENCES REQUISES

- Avoir des connaissances didactiques et pédagogiques solides.
- Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires.
- Avoir une posture professionnelle qui permette d'agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation.
- Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées.
- Disposer de bonnes connaissances sur le fonctionnement du système éducatif et des textes officiels de cadrage de l'éducation prioritaire (référentiel de l'éducation prioritaire...).
- Avoir des compétences relationnelles : qualité de l'expression, aptitude à la communication, capacités d'écoute, régulation des relations interpersonnelles.
- Maîtriser les outils numériques dans les différents aspects de la gestion de l'établissement.

#### CONDITIONS

- Le poste s'exerce à temps plein et la charge de travail dépasse le seul cadre des horaires scolaires.
- Être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus.
- Une expérience de direction est vivement souhaitée.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter la circonscription concernée.

## Directeur d'école 12 classes et plus

### Profil du poste

#### CADRE GENERAL

Le directeur ou la directrice d'une école de 12 classes ou plus est garant de la mise en œuvre du projet d'école dans le respect des orientations nationales et académiques. Il/elle assure la coordination pédagogique, administrative et relationnelle. Sa mission inclut le pilotage stratégique et notamment pédagogique, l'accompagnement des équipes et le développement des partenariats avec les familles et les acteurs locaux. Il/elle veille également à garantir un climat scolaire serein et inclusif pour tous les élèves. Enfin, il/elle intègre les évolutions institutionnelles et pédagogiques, notamment celles issues du rapport de l'IGESR de 2024 relative au pilotage pédagogique des écoles par les directeurs. (<https://www.education.gouv.fr/le-pilotage-pedagogique-des-ecoles-par-les-directeurs-livret-1-etat-des-lieux-et-perspectives-414713>).

#### MISSIONS

- Définir et mettre en œuvre le projet d'école en collaboration avec l'équipe enseignante et les partenaires.
- Coordonner les actions éducatives, garantir la cohérence des pratiques pédagogiques.
- Soutenir les enseignants dans leur mission et les accompagner dans leur développement professionnel.
- Suivre et analyser les résultats scolaires pour définir et ajuster les stratégies pédagogiques.
- Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves.
- Être garant de la continuité des parcours des élèves.
- Connaître, déployer et coordonner les dispositifs d'accompagnement.
- Organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école.
- Gérer les admissions et l'organisation pédagogique.
- Assurer la gestion des emplois du temps des personnels et des plannings de service.
- Veiller à la conformité des procédures administratives et au respect de la réglementation qui est applicable à l'école.
- S'assurer de la sécurité des élèves et du personnel (plan de prévention, exercices de sécurité).
- Garantir une utilisation optimale des ressources matérielles et budgétaires.
- Représenter l'école auprès des autorités académiques et des collectivités territoriales.
- Conforter l'alliance éducative avec les familles, les associations et autres partenaires locaux.
- Collaborer avec les services sociaux, médicaux et éducatifs.

#### COMPETENCES REQUISES

- Avoir des connaissances didactiques et pédagogiques solides.
- Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires.
- Avoir une posture professionnelle qui permette d'agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation.
- Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées.
- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif et maîtriser les principaux éléments réglementaires.
- Avoir des compétences relationnelles : qualité de l'expression, aptitude à la communication, capacités d'écoute, régulation des relations interpersonnelles.
- Maîtriser les outils numériques dans les différents aspects de la gestion de l'établissement.

#### CONDITIONS

- Le poste s'exerce à temps plein et la charge de travail dépasse le seul cadre des horaires scolaires.
- Être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus.
- Une expérience de direction est vivement souhaitée.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter la circonscription de l'école concernée.

## ENSEIGNANT AUTOREGULATION COLLEGE

### Profil du poste

#### CADRE GENERAL

L'autorégulation est installée au collège Jacques-Yves Cousteau de Breuil Le Vert. L'enseignant est affecté comme maître surnuméraire dans l'établissement scolaire et assure ses missions dans le cadre de la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement. Placé sous l'autorité hiérarchique de l'IA-DASEN, l'enseignant est rattaché à l'autorité fonctionnelle de l'IEN ASH Ecole inclusive et du chef d'établissement. L'autorégulation permet de travailler explicitement les habiletés sociales, cognitives et émotionnelles d'élèves inscrits dans leur classe de référence. Pensée pour des élèves avec des troubles neurodéveloppementaux, elle vise à réduire les manifestations comportementales afin qu'ils puissent être autonomes et entrent dans les apprentissages attendus des programmes de collège.

#### MISSIONS

- Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration entre les enseignants et l'équipe médico-sociale
- Agir en référence au principe d'éducabilité cognitive,
- Accueillir les élèves avec TND et tout autre élève du collège au sein de la salle d'autorégulation,
- Les accompagner le cas échéant en cours,
- Partager et construire des outils communs avec les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire,
- Transmettre des observations structurées à la personne chargée de la supervision,
- Réaliser, avec les partenaires et les enseignants, les évaluations qui permettent les réajustements des projets des élèves,
- Élaborer avec l'équipe les Programmes Adaptés des Objectifs d'Apprentissage en articulation avec le PPS,
- Accompagner l'évolution des pratiques d'enseignement,
- Participer à l'adaptation des supports pédagogiques pour la classe ordinaire,
- Suppléer l'enseignant de la classe afin que ce dernier puisse participer aux temps de concertation avec les partenaires.

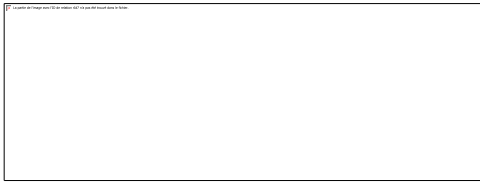
#### COMPETENCES REQUISES

- Bonne capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et avec les partenaires,
- Qualités relationnelles, d'écoute et de communication,
- Qualités d'adaptation et de réactivité,
- Savoir faire évoluer les pratiques d'enseignement,
- Agir en référence au principe d'éducabilité cognitive,
- Bonne connaissance des programmes des cycles 3 et 4.

#### CONDITIONS

- Le poste s'exerce à temps plein et la charge de travail dépasse le seul cadre des horaires scolaires.
- Le CAPPEI (ou équivalent) est requis ; le candidat peut avoir fait fonction ou entrer en cours de formation / validation des acquis de l'expérience.
- L'enseignant d'autorégulation est considéré comme un enseignant supplémentaire au sein de l'établissement, et il exerce au sein d'une salle d'autorégulation ; son service s'organise conformément à son statut. Il participe aux formations spécifiques mises en œuvre pour l'ensemble de la communauté éducative.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter le pôle école inclusive du département de l'Oise : [poleashsecretariat60@ac-amiens.fr](mailto:poleashsecretariat60@ac-amiens.fr).



# ENSEIGNANT EREA

## POLE EDUCATIF

### Profil du poste

#### CADRE GENERAL

Enseignant du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> degré, il est placé sous l'autorité de l'IEN ASH-Ecole inclusive. Il exerce sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement de l'EREA- Etablissement Régional d'Enseignement Adapté.

Conformément à la circulaire n°2017-076 du 24 avril 2017, les enseignants d'enseignement général en EREA assurent une mission essentielle d'enseignement spécialisé pour répondre aux besoins particuliers, laquelle, compte tenu de la spécificité des publics accueillis, intègre une part d'accompagnement pédagogique et éducatif dans le cadre du fonctionnement de l'internat éducatif.

#### MISSIONS

- Enseigner à des élèves du second degré rencontrant des difficultés d'apprentissage et/ou sociales, dans le cadre des programmes scolaires et du socle commun de compétences, de connaissances et de culture,
- Assurer la continuité des apprentissages,
- Assurer un accompagnement éducatif et pédagogique dans le cadre du fonctionnement de l'internat éducatif,
- Participer aux réunions éducatives et de synthèse,
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des dispositifs et des projets de suivi individualisés,
- Entretenir une étroite relation co-éducative avec les familles,
- Participer à la construction du projet d'insertion sociale et professionnel des élèves,
- Accompagner les élèves pendant les périodes de stage.

#### COMPETENCES REQUISES

- Bonne connaissance des besoins éducatifs particuliers et notamment des troubles des apprentissages,
- Maîtrise des outils, ressources et dispositifs de soutien et d'adaptation,
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire,
- Adaptation et complémentarité pédagogique aux pratiques de classe,
- Des qualités relationnelles, d'écoute, de communication et d'adaptabilité,
- Rigueur et organisation dans ses missions.

#### CONDITIONS

- Le poste s'exerce à temps plein et la charge de travail dépasse le seul cadre des horaires scolaires.
- Le service des enseignants comprend des activités d'enseignement en classe, des activités de fin d'après-midi jusqu'au repas du soir (19h), des enseignements pratiques interdisciplinaires, des activités encadrées du mercredi après-midi et le cas échéant, l'encadrement de projets.
- Le CAPPEI (ou équivalent) est requis ; le candidat peut avoir fait fonction ou entrer en cours de formation / validation des acquis de l'expérience.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter le pôle école inclusive du département de l'Oise : [poleashsecretariat60@ac-amiens.fr](mailto:poleashsecretariat60@ac-amiens.fr).

## Conseiller Pédagogique de Circonscription (C.P.C.)

### Profil du poste

#### CADRE GENERAL

Le conseiller pédagogique est placé sous l'autorité de l'IA-DASEN. Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'I.E.N. dont il est le collaborateur. (Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015). Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN. En sa qualité de CPC, il contribue à l'élaboration des outils de pilotage et de gestion de la circonscription.

#### MISSIONS

Elles sont essentiellement pédagogiques mais peuvent être complétées par des tâches administratives en lien avec le programme de travail de circonscription ou inhérentes à la mise en place des actions pédagogiques.

##### Pour la circonscription

- Seconder l'Inspecteur chargé de la circonscription ;
- S'investir dans le programme de travail de la circonscription (projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques...);
- Représenter l'institution auprès des collectivités locales et des associations le cas échéant ;
- Accompagner les enseignants dans leur développement professionnel (CAFIPEMF, direction d'école...);
- Exercer une veille pédagogique ;
- Exercer les tâches administratives à finalités pédagogiques (application SortieSco, planning piscine, dossiers APE...).

##### Pour les écoles

- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements ;
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école ;
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre de projets de classe ;
- Accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne qu'ils soient débutants ou chevronnés ;
- Répondre à toute demande d'aide et de conseil ;
- Soutenir la mise en œuvre d'expérimentations.

##### Pour le département

- Conduire des actions de formation continue ;
- Participer à des groupes de travail pour favoriser la mutualisation et la diffusion d'outils pédagogiques ;
- Contribuer à la conception de sujets et à la passation d'examens et de concours.

Une lettre de mission est établie chaque année par l'IEN de la circonscription. Celui-ci répartit les dossiers et les axes de travail entre les membres de son équipe.

#### COMPETENCES REQUISES

- Solides compétences pédagogiques et didactiques ;
- Très bonne connaissance du système éducatif ;
- Loyauté institutionnelle, discrétion professionnelle, grande disponibilité, sens du contact et des responsabilités ;
- Capacité à travailler en équipe et à se situer dans son environnement professionnel ;
- Capacité à se former et à renouveler sa pratique professionnelle ;
- Réactivité et capacité à prendre du recul en situation complexe.

#### CONDITIONS

- Le poste s'exerce à temps plein et la charge de travail dépasse le seul cadre des horaires scolaires.
- Le conseiller pédagogique est amené à se déplacer régulièrement à l'échelle de la circonscription.

- Les missions du conseiller pédagogique s'inscrivent impérativement dans une dimension collective et collaborative au sein de l'équipe de circonscription.
- Être titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter la circonscription concernée.

## Conseiller pédagogique – politique de la ville

### Profil du poste

#### CADRE GENERAL

Le chargé de mission politique de la ville est chargé de mission auprès de l'IA-DAASEN qui assure, dans le domaine pédagogique, le suivi des actions menées dans le cadre de la politique de la ville. Il est placé sous son autorité fonctionnelle et sous l'autorité hiérarchique de l'IA-DASEN.

#### MISSIONS

- Conseiller l'IA-DASEN sur l'ensemble des dossiers relevant de la politique de la ville ;
- Représenter l'IA-DASEN auprès des différents services de l'État et des collectivités territoriales dans les instances de suivi des politiques publiques éducatives ;
- Développer une connaissance des actions partenariales menées dans les territoires et en assurer la diffusion ;
- Contribuer au déploiement des Cités éducatives du département par un appui à la mise en œuvre et à l'évaluation des plans d'actions dans une démarche partenariale à l'échelle des territoires ;
- Accompagner les inspecteurs de circonscription dans le déploiement de la mesure Petits déjeuners à l'École inscrite dans la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté ;
- Favoriser les relations entre l'École et les familles en coordonnant différents dispositifs ;
- Favoriser la complémentarité entre les actions du droit commun Éducation nationale et le volet éducatif des contrats de ville.
- Assurer, en relation avec la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, le lien entre l'Éducation nationale et les programmes de réussite éducative du département.
- Travailler en collaboration étroite avec les Délégués du Préfet en territoire sur l'ensemble des dossiers ayant trait à la Politique de la ville.
- Produire des documents de synthèse et d'aide à la décision (notes, comptes rendus de réunions, synthèses...) en lien avec les dossiers et/ou les instances départementales, interinstitutionnelles ou partenariales.

Une lettre de mission est établie chaque année par l'IA-DAASEN.

#### COMPETENCES REQUISES

- Très bonne connaissance du système éducatif ;
- Loyauté institutionnelle, discrétion professionnelle, grande disponibilité, sens du contact et des responsabilités ;
- Capacité à travailler en équipe et à se situer dans son environnement professionnel ;
- Connaissances des dispositifs de la politique de la ville ;
- Capacité à rendre compte de son action.

#### CONDITIONS

- Le poste s'exerce à temps plein et la charge de travail dépasse le seul cadre des horaires scolaires.
- Le chargé de mission politique de la ville est amené à se déplacer régulièrement à l'échelle du département.
- Etre titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter la directrice académique adjointe : Mélanie Batteux-Baillon, [ce.chef-cabinet60@ac-amiens.fr](mailto:ce.chef-cabinet60@ac-amiens.fr).